

Règlement Trail du Pays de l'Ourcq 2022

1-Trail du Pays de l'Ourcq:

Le 12/06/2022 se tiendra à Crouy sur Ourcq, la quatrième édition du Trail du Pays de l'Ourcq. Au programme de cette manifestation quatre courses chronométrées et une marche nordique (également chronométrée).

Trail du Pays de l'Ourcq : distance approximative 37 km, dénivelé approximatif 900m D+, départ place du Champivert à Crouy sur Ourcq à 9 H 15. Arrivée place du Champivert à Crouy sur Ourcq.

Trail du Houssoy : distance approximative 18 km, dénivelé approximatif 370m D+, départ place du Champivert à Crouy sur Ourcq à 9 H 45. Arrivée place du Champivert à Crouy sur Ourcq.

Marche nordique la Crouycienne : distance approximative 18 km, dénivelé approximatif 370m D+, départ place du Champivert à Crouy sur Ourcq à 9 H 50 . Arrivée place du Champivert à Crouy sur Ourcq.

Trail de la Garenne : distance approximative 10km, dénivelé approximatif 200m D+, départ place du Champivert à Crouy sur Ourcq à 10 H 45. Arrivée place du Champivert à Crouy sur Ourcq. Course en solo ou en relais. La course s'effectue en deux boucles identiques de 5 kms.

Mini Trail Chevaliers et princesses : distance approximative 2 km, départ place du Champivert à Crouy sur Ourcq à 10 H 30. Arrivée place du Champivert à Crouy sur Ourcq.

2- Organisateur:

Trail du Pays de l'Ourcq – 15 rue du pré gault – 77145 MAY EN MULTIEN

site internet :www.trailpaysourcq.fr

mail : traildupaysdelourcq@gmail.com

téléphone:0616603662

3- Conditions de participation

La participation à la manifestation est conditionnée à:

a- Catégorie d'âge :

Les compétiteurs doivent être au minimum de la catégorie:

- espoirs (nés en 2002 et avant) pour le Trail du Pays de l'Ourcq.
- juniors (nés en 2004 et avant) pour le Trail du Houssoy .
- juniors (nés en 2004 et avant) pour la marche nordique la Crouycienne.
- Juniors et cadets (nés en 2006 et avant) pour le Trail de la Garenne SOLO
- Minimes cadets (nés en 2008 et avant) pour le Trail de la Garenne en Relais 2X 5 kms
- Poussins/ Benjamins (de 2012 à 2009) pour le mini trail Chevaliers et princesses

b-certificat médical:

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

soit d'une licence Athlé compétition ,Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass' Running, délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation;

soit d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée (liste disponible sur <http://www.sports.gouv.fr/index/acteurs-du-sport/lesfederations/liste-des-federations-sportives-2742>), sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition;

soit d'une licence compétition délivrée par la FFCO, la FFPM en cours de validité à date de la manifestation;

soit d'une licence délivrée par l'UNSS ou l'UGSEL, en cours de validité à la date de la manifestation, et dans la mesure où l'engagement est valablement réalisé par l'établissement scolaire ou l'association sportive scolaire;

soit d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

c- Droit d'inscription:

Le droit d'inscription est de

- 26 euros pour le Trail du Pays de l'Ourcq jusqu'au 30/04/2022 puis changement de tarif : 30 euros jusqu'au 10/06/2022.
- 19 euros pour le Trail du Houssoy jusqu'au 30/04/2022 puis changement de tarif : 23 euros jusqu'au 10/06/2022.
- 19 euros pour la marche nordique La Crouyenne jusqu'au 30/04/2022 puis changement de tarif : 23 euros jusqu'au 10/06/2022.
- 12 euros pour le Trail de La Garenne SOLO jusqu'au 30/04/2022 puis changement de tarif : 16 euros jusqu'au 10/06/2022.
- 20 euros pour le Trail de La Garenne en RELAIS (2) jusqu'au 30/04/2022 puis changement de tarif : 24 euros jusqu'au 10/06/2022.
- Gratuit pour le mini Trail Chevaliers et princesses.
-

Les inscriptions se feront via le site du trail du pays de l'Ourcq ou directement via notre prestataire d'inscription Klikego.com

d- Clôture des inscriptions:

Les courses étant limitées à 400 coureurs pour le 38 km, 500 pour le 18 km, 100 marcheurs, 300 coureurs sur le 10 km SOLO, 75 équipes sur le 10 km RELAIS et 50 enfants pour le 2 kms la date limite d'inscription est fixée au :

10/06/2022.à 18 H 00 pour les courses. Pas d'inscriptions sur place.

e- Mineurs:

Les athlètes mineurs doivent être en possession d'une autorisation parentale de participation.

f- Dossards:

L'athlète devra porter visiblement, pendant la totalité de la compétition, dans son intégralité, un dossard fourni par l'organisation.

g- Matériel de sécurité, sauf le 10 kms

l'athlète devra obligatoirement présenter avant le départ le matériel de sécurité suivant:réserve d'eau (0,5 L), couverture de survie, sifflet, réserve alimentaire, téléphone portable avec les numéros de cours de l'organisation. Tout abandon de tout ou partie de ce matériel durant la compétition est interdit, il entraînera la disqualification de l'athlète.

h- Rétractation:

Tout engagement est ferme et définitif et ne donnera pas lieu à remboursement en cas de non-participation.

g-Acceptation du présent règlement:

Le concurrent accepte sans réserve le présent règlement.

4- Cession de dossard

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

5-Assurance

a-Responsabilité civile

La responsabilité de l'organisateur et des participants est couverte par sa police assurance

b-Assurance dommages corporels

Sauf s'ils y ont renoncé, les athlètes licenciés FFA sont couverts par une assurance dommages corporels. Il est vivement conseillé aux autres athlètes de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

6- Règles sportives

La compétition se déroule selon les règles sportives de la FFA.

a-jury

Le jury est composé d'officiels de la FFA, sous l'autorité d'un ou plusieurs juges-arbitre officiels hors-stade. Les éventuelles réclamations peuvent être faites conformément aux procédures fédérales. Leurs décisions sont sans appel.

b-Aide aux concurrents

Toute aide extérieure, y-compris ravitaillement hors-zone, est interdite.

c-Suiveurs

Aucun suiveur n'est accepté, sous peine de disqualification.

d-Bâtons

Le port des bâtons est autorisé.

e-Assistance

Aucune assistance n'est autorisée.

f- Limites horaires

Le temps maximum alloué pour le trail du Pays de l'Ourcq(38 km) est de 5H00 , d'autre part les temps de passage maximum au point la Nacelle est fixé à 10H40, le bois du conduit à 11H50, route de Crouy à 12H30, l'Eglise de May en Multien à 13H40, arrivée place du Champivert à 14H15.

Le temps maximum alloué pour le trail du Houssoy et marche nordique La Crouyenne(18 km) est de 3H30.

Passés ces délais, les concurrents seront considérés comme hors-course, pourront continuer sous leur seule responsabilité et devront alors se conformer aux dispositions du code de la route.

7- Récompenses:

a-Classements

Le trail du Pays de l'Ourcq : espoirs, séniors, masters 1,2,3 H/F

Le trail du Houssoy et marche nordique la Crouyenne : juniors, espoirs , séniors, masters 1,2,3 H/F

Le trail de la Garenne : minimes ,cadets ,juniors ,espoirs, séniors, masters 1,2,3 H/F

Le mini trail chevaliers et princesses : poussins ,benjamins H/F

b-Récompenses

Pour **le Trail du Pays de l'Ourcq:**

- à tous les participants:
- aux vainqueurs du classement scratch masculins et féminins
- aux premiers des catégories espoirs, séniors et masters (1,2,3) H/F sans cumuls possible avec classement scratch

Pour **le Trail du Houssoy:**

- à tous les participants:
- aux vainqueurs du classement scratch masculins et féminins
- aux premiers des catégories espoirs, séniors et masters (1,2,3) H/F sans cumuls possible avec classement scratch.

Pour **la marche nordique la Crouycienne** :

- à tous les participants:
- aux vainqueurs du classement scratch masculins et féminins
- aux premiers des catégories espoirs, séniors et masters (1,2,3) H/F sans cumuls possible avec classement scratch.

Pour **le Trail de la Garenne**:

- à tous les participants:
- aux vainqueurs du classement scratch masculins et féminins
- aux premiers des catégories espoirs, séniors et masters (1,2,3) H/F sans cumuls possible avec classement scratch.

- Pour **le mini Trail Chevaliers et princesses**:

c-Publication des résultats

Les résultats seront publiés sur le site d'arrivée et sur les sites internet suivants (de l'organisateur, du prestataire, de la FFA)

Conformément à la loi dite << informatique et Libertés >>, les participants peuvent s'opposer à la parution de leur résultat sur ces sites en cas de motif légitime (pour la FFA, en faire directement la demande à l'adresse électronique cil@athle.fr).

8- Ravitaillements

Pour le Trail du Pays de l'Ourcq, Trail du Houssoy et la marche nordique la Crouycienne :

1-Ces courses sont en semi auto-suffisance, il appartient donc aux concurrents d'emporter avec eux les ravitaillements solides et liquides qu'ils estiment nécessaires et au minimum 0,5 L de boisson

2- Postes de ravitaillement au km14 (trail du Pays de l'Ourcq), km 9 (trail du Houssoy et marche nordique la Crouycienne) et à l'arrivée.

3- Postes de rafraichissement au km 9 ,km 34 (trail du Pays de l'Ourcq)

9- Sécurité et soins

a- Voies utilisées

La compétition se déroule en partie sur des voies ouvertes à la circulation, les concurrents devront impérativement emprunter le côté droit de la chaussée.

b- Sécurité des concurrents

La sécurité est assurée par la croix rouge de Lizy sur Ourcq.

c- Entraide entre concurrents

Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent, dans l'attente des secours.

d-Stands de récupération

Cryothérapie, podologues, massages de récupération

10 -Protection de l'environnement

Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entrainera la mise hors-course du concurrent fautif.

11- Droit à l'image

De par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants-droits et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support, pour une durée de 2 ans, dans le monde entier.

12- Force majeure

En cas de force majeure, l'organisateur pourra à tout instant mettre fin à la manifestation. Les participants en seront prévenus par tous les moyens possibles, ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation. Le non-respect de ces consignes, entrainera de-facto, la fin de la responsabilité de l'organisateur. Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni aucune indemnité à ce titre.

13- Annulation

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre. Les participants seront remboursés de leurs frais d'engagement (à préciser), mais ne pourront prétendre à aucune autre indemnité à ce titre.